

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 10 MARS 2026

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes BUTORI, LASSERRE, PINATEL ;  
MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

**POUVOIRS** : /

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

## O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Il est rendu compte au Conseil d'Administration des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

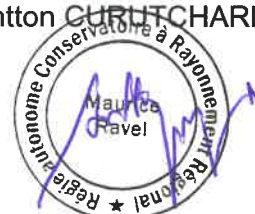
➤ **30 janvier 2026 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE THEATRE DE GASCogne**

Il a été signé une convention de mise à disposition avec le Théâtre de Gascogne pour la mise à disposition d'une harpe sur une durée de 2 jours. Le théâtre s'engage à assurer le transport de l'instrument et versera la somme de 200€ au conservatoire en contrepartie de la mise à disposition.

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



➤ **30 janvier 2026 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CD64 FSCF – UNION BASQUE**

Il a été signé une convention de partenariat avec le CD64 FSCF – Union Basque en vue des ateliers proposés aux batteries-fanfars affiliées au CD64 FSCF avec un enseignant du Conservatoire pour leur proposer des techniques d'apprentissage diverses. Aucune contrepartie financière n'est demandée au CD64 FSCF.

➤ **30 janvier 2026 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES PETITS ZAVIRONS**

Il a été signé une convention de partenariat avec la crèche Les Petits Zavirons en vue du concert donné par des élèves de musique ancienne au sein de la crèche le 28 janvier 2026. Aucune contrepartie financière n'a été demandée à la crèche.

➤ **30 janvier 2026 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA FFAMA**

Il a été signé une convention de mise à disposition avec la FFAMA en vue de la rencontre musicale entre musiciens amateurs organisée du dimanche 15 au samedi 21 février 2026 par la FFAMA dans les locaux du conservatoire. Le conservatoire a également mis un enseignant à disposition à raison de 15h00 d'intervention. En contrepartie des prestations fournies et détaillées dans la convention, la FFAMA a versé la somme de 3 606.90€ au conservatoire.

➤ **30 janvier 2026 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENSEMBLE 0**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'Ensemble 0 en vue du concert donné au Théâtre Portal le 13 février 2026. Des élèves CPES du conservatoire ont participé à ce projet. Le conservatoire a assuré les charges de personnel liées à ses enseignants dans le cadre de leur encadrement pédagogique pour le projet et à son personnel technique pour le transport du matériel.

➤ **30 janvier 2026 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA CAPB ET LA VILLE DE LOUHOSOA**

Il a été signé une convention de mise à disposition avec la CAPB et la Ville de Louhossoa en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 6 mars 2026 à la salle Harri Xuri à Louhossoa La CAPB a mis la salle à disposition à titre gracieux. L'orchestre a assuré le paiement des coûts liés aux charges artistiques et techniques.

➤ **3 février 2026 : CONTRAT DE CESSION AVEC MELOMANES COTE SUD**

Il a été signé un contrat de cession avec l'association Mélomanes Côte Sud pour le concert qui sera donné le 27 mars 2026 à Capbreton par l'Orchestre du Pays Basque et organisé par l'association. En contrepartie, l'association Mélomanes Côte Sud s'engage à verser la somme de 8 100 € à la régie autonome.

➤ **3 février 2026 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA SNSA**

Il a été signé une convention de mise à disposition avec la SnSA en vue des 2 représentations du spectacle Guernika qui ont été données les 21 et 22 février 2026 à la salle Lauga à Bayonne. Le conservatoire a mis le matériel de percussions à disposition de la SnSA sans contrepartie financière au vu du partenariat qui unit les deux structures.

DONT ACTE